

MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°1



PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal du 12 avril 2021

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 19 janvier 2026,
Le Maire,

NEAPOLIS Atelier d'Urbanisme
3 Allée du Green- 14520 PORT-EN-BESSIN-HUPPAIN
neapolis@orange.fr



REGLEMENT GRAPHIQUE

- Limites de zones

- ESPACES BOISES CLASSES EXISTANTS OU A CREER
 > article L.113-1 et suivants du Code de l'Urbanisme

- EMBLEMES RESERVES (ER) au profit de la commune
> article L.151-41 du Code de l'Urbanisme

- 1 - Aménagement du carrefour de la RD514 / Rue Morice = 290 m²
- 2 - Réalisation d'un ouvrage pour les eaux pluviales = 3460 m²
- 3 - Rétablissement du chemin entre la Basse Ecarde et le bourg = 3 a : 710 m² / 36 : 65 ml x 3 m
- 4 - Aménagement d'une voie cyclable, création de plantations et d'ouvrages de gestion des eaux pluviales = 4800 m²
- 5 - Aménagement d'un nouveau chemin = 4400 m²
- 6 - Création d'une voie cyclable rue de Doltion / RD37B = 7 a : 640 ml x 5 m / 75 : 355 ml x 5 m
- 8 - Création d'une liaison entre la voie cyclable et la rue du nouveau lotissement = 407 m²
- 9 - Adoucissement de la RD223 / RD236 = 35 m²
- 10 - Création de nouvelles sections de chemins pour la continuité du réseau piétonnier dans le marais entre le chemin ml 7 m / 10c : 350 ml x 5m

- SECTEURS SOUMIS AUX O.A.P
> article L.151-6 et suivants du Code de l'Urbanisme

ELEMENTS D'INTERET PATRIMONIAL, PAYSAGER ET/OU ECOLOGIQUE
repérés en application de l'article L.151-19 et L.151-23 du Code de l'Urbanisme

- SECTEURS DE PARCS, JARDINS ET ESPACES VERTS A CONSERVER

- LISIÈRES URBAINES À PRÉSERVER**
VERGERS

- VERGERS
 MAILLAGE DE HAIES
 MARES (hors zones de marais)
 CONSTRUCTIONS

- ARBRES REMARQUABLES

POUR INFORMATION

-  SITES D'ACTIVITES AGRICOLES

- PERIMETRE DE PROTECTION DE FORAGE IMMEDIAT
 > voir les SERVITUDES D'UTILITES PUBLIQUE

- PERIMETRE DE PROTECTION DE FORAGE RAPPROCHE

- > voir les SERVITUDES D'UTILITES PUBLIQUE
- PERIMETRE DE PROTECTION DE FORAGE ELOIGNE

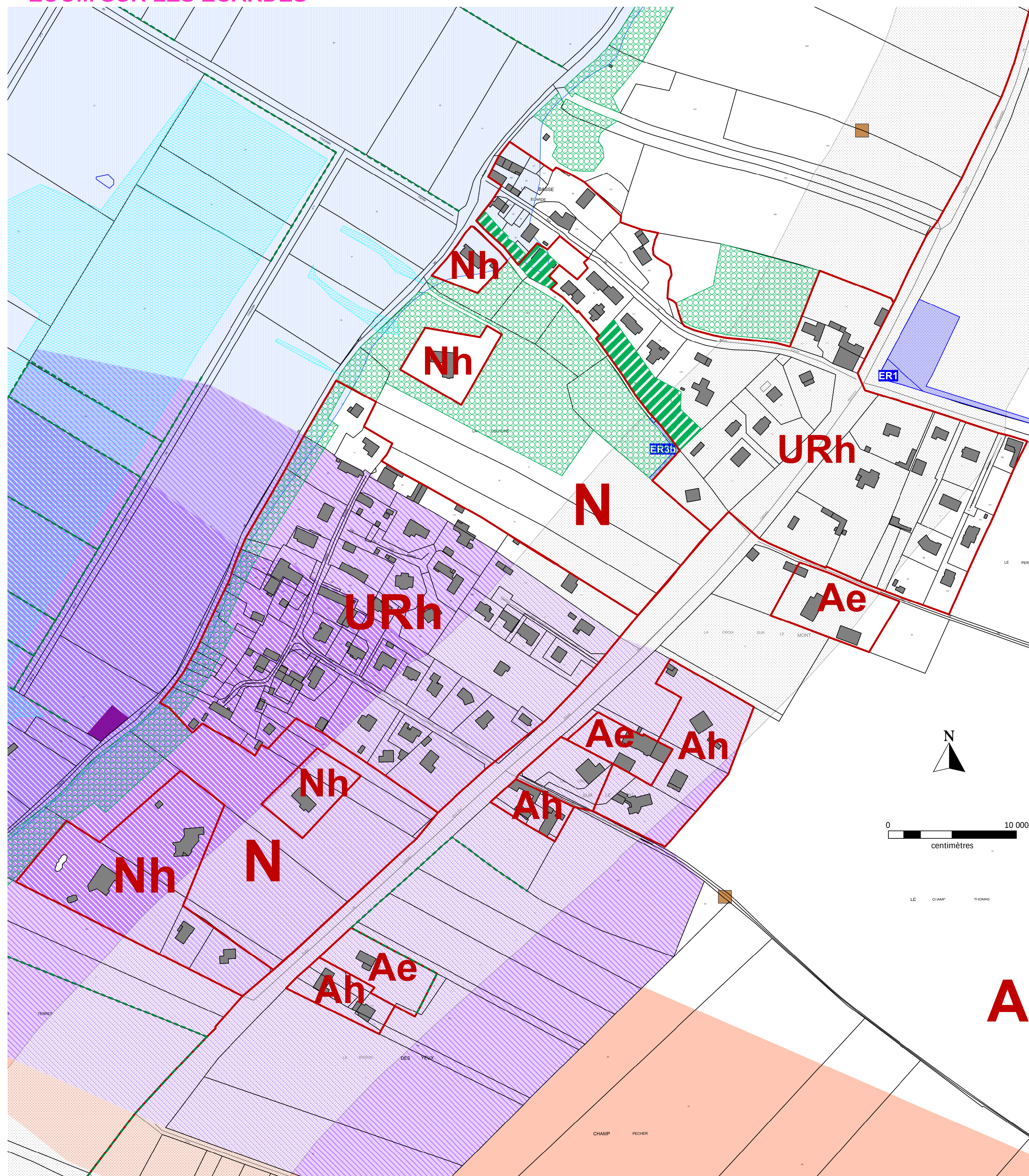
- > voir les SERVITUDES D'UTILITES PUBLIQUE

- CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES
par arrêté préfectoral du 15/05/2017 : RD514 (catégorie 3 - 100 m)

- ZONES DE RISQUES AUTOUR DE LA ZONE D'INTERET
— PERIMETRE IMPACTE PAR LE PROJET

-  PERIMETRE IMPACTE PAR LE PLA
> source : Préfecture du Calvados
- SITES D'ANCIENNES CARRIERES

ZOOM SUR LES ECARDES



ZOOM SUR LE BOURG

